



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 28957

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Si des efforts importants sont effectués par l'Etat et les collectivités territoriales pour les investissements matériels que suppose ce développement, il s'inquiète des moyens humains limités dont disposent les établissements pour répondre à la demande des élèves. Le nombre d'enseignants maîtrisant ces technologies reste limité. Il souhaite donc connaître les dispositions que le gouvernement entend prendre en terme de formation continue des enseignants et des recrutement pour satisfaire aux objectifs de développement des NTIC et notamment à Internet sera bientôt intégrée.

Texte de la réponse

Le ministère attache la plus haute importance à la formation des enseignants pour l'usage pédagogique des technologies de l'information et de la communication. Le ministre a demandé aux recteurs d'en faire une priorité des plans académiques de formation et de veiller à ce que les formations soient articulées avec les plans d'équipement des établissements publics locaux d'éducation (collèges et lycées) ainsi que des écoles. Il est également précisé, dans la circulaire de rentrée concernant le premier degré, que « toutes les formations proposées aux maîtres devront intégrer un volet TICE » (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) (B.O. du 29 mars 2001). Un effort important a également été fait en direction des IUFM (instituts universitaires de formation des maîtres). Des recommandations concernant les compétences demandées aux enseignants en fin de formation initiale ont servi de support à un appel à projets en direction des IUFM (janvier 1998) qui a été suivi de l'attribution de moyens importants : 60 millions de francs, 50 postes d'ingénieurs et 50 postes d'enseignants. Ce « plan d'urgence » a permis aux instituts de combler leur retard d'équipement. Depuis, une série de séminaires, en direction des formateurs d'enseignants, a permis de suivre la réalisation du plan d'équipement et d'approfondir la réflexion sur l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les pratiques pédagogiques. Vingt séminaires nationaux, impliquant plus d'un millier de formateurs d'IUFM, ont été réalisés. Ils ont touché aussi bien les formateurs de formation initiale que de formation continue, les formateurs des professeurs des écoles, comme ceux, discipline par discipline, des professeurs des lycées et collèges. Par ailleurs, les contrats quadriennaux passés entre les IUFM et le ministère consacrent une part importante aux équipements de matériels informatiques et de connexion.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28957

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 1999, page 2443

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5602